

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-351

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1108884-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2025-351

**Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) -
Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole 2025 - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte et enjeux

À ce jour, on estime que 8 000 personnes issues des gens du voyage ont un ancrage territorial dans la Métropole bordelaise. Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de sa compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », Bordeaux Métropole assure la gestion de huit Aires permanentes d'accueil (APA), de trois Aires de Grands Passages (AGP) et d'un Terrain familial locatif public (TFLP).

Les enjeux liés à cette question sont multiples :

- répondre aux obligations fixées par le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) 2019-2024,
- développer des actions d'amélioration des conditions de vie et d'insertion sociale ou professionnelle,
- accéder à la citoyenneté.

Par ailleurs, le Programme local de l'habitat (PLH) porté par Bordeaux Métropole (délibération n° 2016/777 du 16 décembre 2016 portant approbation du PLH), place de manière centrale la question de la sédentarisation des gens du voyage en mettant en avant l'accompagnement des parcours résidentiels au niveau de la Métropole et la création d'habitat conciliant mobilité et volonté de stabilité.

La réussite de cette politique métropolitaine repose sur une coordination efficace entre Bordeaux Métropole, les communes, les services de l'État, les associations spécialisées et les représentants des gens du voyage. Dans cette perspective, le rôle de l'ADAV 33 est fondamental : il s'appuie sur un partenariat large et structuré afin d'assurer l'inclusion sociale des gens du voyage dans le maillage territorial métropolitain.

2. Présentation de l'association

Association loi 1901 créée en 1964, l'ADAV 33 assure différentes missions d'interventions sociales auprès des gens du voyage en lien avec les divers acteurs de l'action publique sur le territoire girondin. Elle propose des réponses évolutives et co-construites avec les voyageurs et les partenaires, afin de permettre aux gens du voyage d'accéder à leurs droits et de respecter leurs devoirs. Elle assure aussi un partage d'analyses et de réflexions avec les différents acteurs permettant une meilleure prise en compte des pratiques et besoins des gens du voyage. Son intervention porte sur des voyageurs vivant dans le département de manière permanente ou séjournant de façon temporaire en ayant un ancrage dans la métropole, quels que soient leurs lieux et modes d'habitat.

3. Bilan de l'année 2024

Au cours de l'année 2024, l'ADAV 33 a permis l'accès aux droits, à l'accompagnement social et l'insertion des familles de voyageurs accompagnés. Au 31 décembre 2024, 1 760 ménages sont domiciliés dont 934 sur la Métropole (au siège à Talence), 1 449 contrats d'engagements réciproques sont suivis dans le cadre du Revenu de solidarité active (RSA) et 592 travailleurs indépendants sont accompagnés et soutenus dans leurs démarches par l'ADAV 33. Elle a animé et assuré le développement social sur les territoires en s'appuyant sur une grande proximité d'intervention. Elle a enfin mis en œuvre de la médiation, du conseil technique, de l'information et de l'expertise auprès de divers acteurs de la vie locale (élus, services de l'État, collectivités locales, associations, etc...).

Assurées par des professionnels qualifiés de l'action sociale, ces actions s'inscrivent dans une approche globale visant à l'autonomie des voyageurs, l'accès à la citoyenneté et au respect des devoirs et obligations, la reconnaissance de leur identité et le respect mutuel, la cohésion sociale et territoriale, avec un rôle d'interface joué par l'association.

Aux côtés de Bordeaux Métropole, l'ADAV 33 participe ainsi à l'ensemble des comités de pilotage, comités techniques et des comités de résidents organisés et dédiés à la gestion des aires d'accueil concernées. Elle accompagne les familles et contribue à améliorer leurs conditions de vie et le cas échéant, leur parcours résidentiel.

4. Perspectives 2025

Concernant les objectifs généraux du partenariat avec Bordeaux Métropole, la poursuite des interventions sociales de l'ADAV 33 est proposée pour l'année 2025. L'association continue également son intervention auprès des partenaires et des collectivités dans le cadre des comités techniques, de pilotage et de résidents et du schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage de la Gironde 2019-2024.

Plus précisément, **des projets ciblés d'intérêt métropolitain ont été identifiés pour le partenariat 2025 :**

- poursuivre le conseil technique et l'expertise de l'ADAV 33 auprès de la Métropole sur les questions d'accueil et d'habitat des Gens du voyage et les modalités de médiation et d'accompagnements à mettre en place,
- animer des ateliers collectifs sur différents sujets ayant trait à la vie quotidienne (gestion des fluides, économies d'énergie) ou l'inclusion sur les territoires de vie (accès aux droits par le numérique, santé, scolarisation par exemple), sur les équipements publics et stationnements précaires,
- apporter un soutien méthodologique et une participation active à l'actualisation et à la mise en œuvre des Projets socio-éducatif (PSE) des aires d'accueil qui doivent être portés par les communes tel que le prescrit le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
- relancer des outils participatifs permettant de développer de façon significative les comités de résidents sur tous les équipements va se poursuivre en 2025.

L'ADAV 33 interviendra aussi dans l'accompagnement des ménages résidant en stationnement précaire sur le territoire de Bordeaux Métropole et continuera sa veille sur de nombreuses situations de sédentarisation sur le territoire métropolitain pour certaines d'entre elles tolérées mais pas toujours légales au regard du droit de l'urbanisme.

Pour assurer la poursuite de ces actions, il est proposé de reconduire le même montant de subvention qu'en 2024, soit 125 100 €.

	BUDGET REALISE 2024		BUDGET PREVISIONNEL 2025		Evolution entre 2024 et 2025
BUDGET GLOBAL	2 134 914 €		2 177 612 €		
Dépenses totales de fonctionnement	2 134 914 €		2 177 612 €		+ 2 %
<i>Dont principaux postes de dépenses :</i>					
Charges de personnel	1 446 156 €	68 %	1 475 079 €	68 %	+ 2 %

Achats d'études, de prestations de service, et achats stockés de matières et fournitures	62 680 €	3 %	63 934 €	3 %	+ 2 %
Services extérieurs	194 090 €	9 %	197 971 €	9 %	+ 2 %
Recettes totales de fonctionnement	2 134 914 €		2 177 612 €		+ 2 %
<i>Dont participations financeurs :</i>					
Contribution de Bordeaux Métropole	125 100 €	6 %	125 100 €	6 %	même montant
Contribution État (ARS-DDETS)	235 326 €	11 %	270 033 €	12 %	+ 15 %
Contribution Conseil Régional	45 000 €	2 %	45 000 €	2 %	même montant
Contribution Conseil Départemental	704 000 €	33 %	604 000 €	28 %	- 14 %
Contribution Organismes sociaux (CAF et MSA)	313 723 €	15 %	319 997 €	15 %	+ 2 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de la Métropole

VU les articles L.1611-4 et L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015-252 du 29 mai 2015 portant adoption du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2016-777 du 16 décembre 2016 portant approbation du PLH,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions de l'association ADAV 33 contribuent à la mise en œuvre du PLH de Bordeaux Métropole et constituent une ressource importante pour l'exercice de la compétence « aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil »,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention globale de fonctionnement de 125 100 € en faveur de l'association ADAV 33 au titre de son programme d'actions pour l'année 2025, selon les modalités définies dans la convention annexée,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout document intervenant dans ce cadre ou en découlant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer cette dépense sur le budget principal de l'exercice 2025 au compte 65748, chapitre 65, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------